



WEBINAIRE

ANALYSER LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Mardi 28 avril 2026 - 11h



Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprise (SPSTI)



Accompagnement des entreprises et de leurs salariés dans la prévention des risques professionnels

**Notre mission principale est d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.
Article L4622-2 du Code du travail**

Actions dans les entreprises

Conseil et accompagnement des employeurs et des salariés

Traçabilité et veille sanitaire

Visites médicales et suivi de l'état de santé



L'OFFRE SOCLE DE SERVICES



Les services de l'offre socle sont **couverts par l'adhésion forfaitaire annuelle**, et répondent à **3 principaux objectifs** :



Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs



La prévention de la désinsertion professionnelle



La prévention des risques professionnels



Dans le Haut-Rhin



125 000

Salariés déclarés



11 000
adhérents



120

salariés
de Santé au
Travail 68

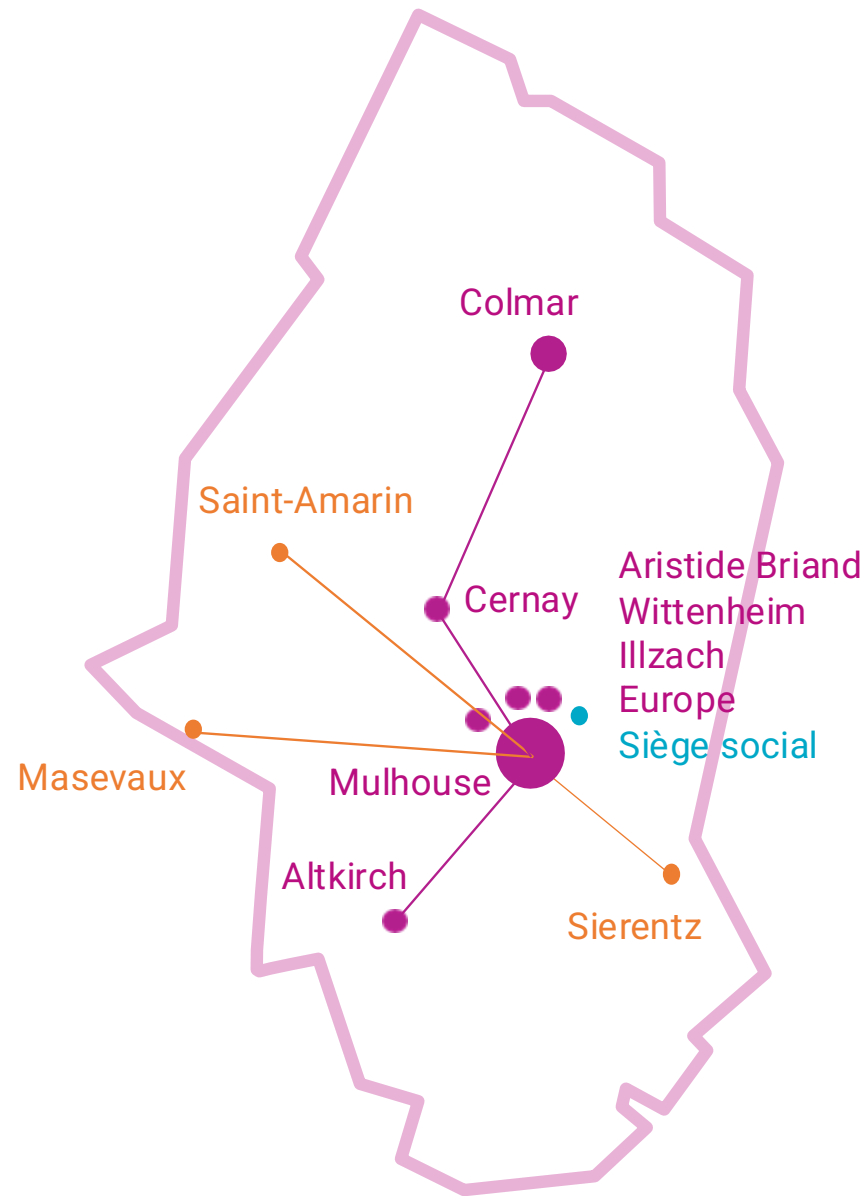
Une équipe pluridisciplinaire





Où nous trouver ?

- 7** Centres médicaux
- 3** Centres annexes
- 1** Siège administratif



SITE INTERNET

Informations, actualités,
inscription, coordonnées,
Fiches conseils à
télécharger, ...



ESPACE EN LIGNE

Démarches
administratives, contact
avec les équipes de santé
au travail



RÉSEAUX SOCIAUX



Actualités



WEBINAIRES

Thématiques santé, sécurité,
prévention au travail

Programme et replays sur
www.sante-au-travail-68.fr



ANALYSER LES ACCIDENTS DU TRAVAIL



SOMMAIRE

- Qu'est-ce qu'un accident du travail ?
- Chiffres clés
- Risques à l'origine des évènements accidentels
- Base de la prévention
- Pourquoi & comment analyser un évènement accidentel (méthodologie)
- Solutions pour éviter un évènement accidentel



Qu'est-ce qu'un accident du travail ?

Selon l'article L 411 1 du Code de la sécurité sociale

**« Est considéré comme accident du travail,
quelle qu'en soit la cause,
l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail
à toute personne salariée ou travaillant, à quelque
titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou
plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise ».**



Que pensez-vous de la question :

Tous les accidents peuvent être évités ?

Les enjeux de la sécurité

Les enjeux peuvent être de
différentes natures :

- Humain,
- Social,
- Juridique,
- Economique



Chiffres clés 2024

(rapport 2025 de l'Assurance Maladie)

549 614

Accidents
du travail

-1,1 % vs 2023

764

Décès

Record absolu

50 598

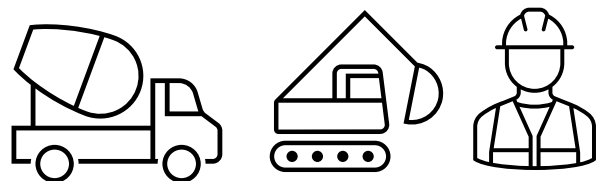
Maladies
professionnelles

+ 6,7 %

1 297

Décès totaux
AT / MP / trajet

Niveau inédit



Le secteur du BTP reste l'un des secteurs les plus meurtriers : il représente à lui seul environ 20 % des accidents mortels, avec **146 décès** en 2024

Risques à l'origine des AT



2. Chutes de plain-pied 15-19%



1. Manutention manuelle 48-53%



3. Chutes de hauteur 12-13%

Responsabilité

Responsabilité pénale

Mettre en place une démarche de prévention des risques professionnels en respectant le Code du travail.
En cas de manquement, l'employeur peut être tenu pénalement responsable.





Rappel

Quelques définitions

La différence entre le danger & le risque

DANGER

> travailler en hauteur

RISQUE

> chute de la hauteur



Qu'est-ce que le DUERP ?

- ▶ Le **DUERP** est un document obligatoire pour toutes les entreprises dès l'embauche du 1^{er} salarié
- ▶ Le **DUERP** identifie et recense les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés
- ▶ Le **DUERP** propose une liste ou un plan d'actions de prévention des risques qui ont été évalués







Pourquoi analyser un événement accidentel ?

L'accident du travail n'est pas une fatalité !

Analyser les AT, c'est une occasion d'**améliorer** le fonctionnement de l'entreprise par la compréhension de ses dysfonctionnements et une meilleure connaissance du travail réel.

Comment analyser un événement accidentel ?

Méthodologie

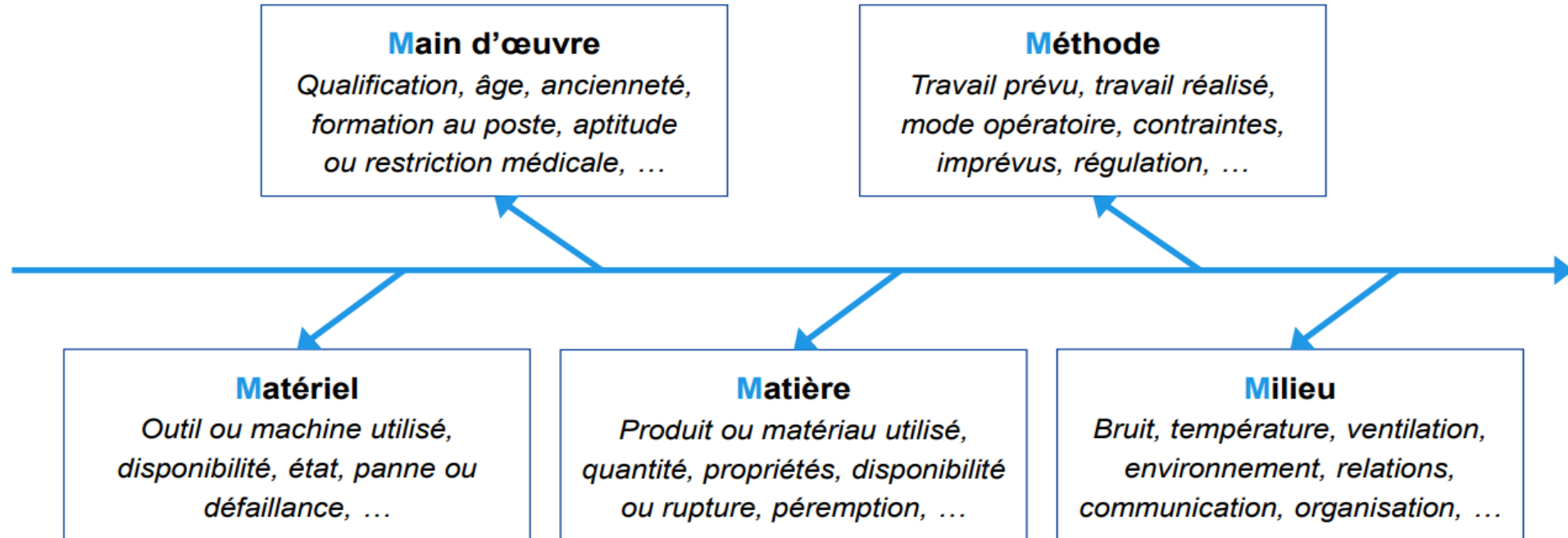
Analyser un accident du travail,
c'est prendre le temps :

- de se questionner,
- de réfléchir,
- de tirer des enseignements,
- d'agir en conséquence.



Exemples d'outils : recueil des faits

OUTILS D'ANALYSE – 5M



Exemple d'un outil d'analyse

L'arbre des causes

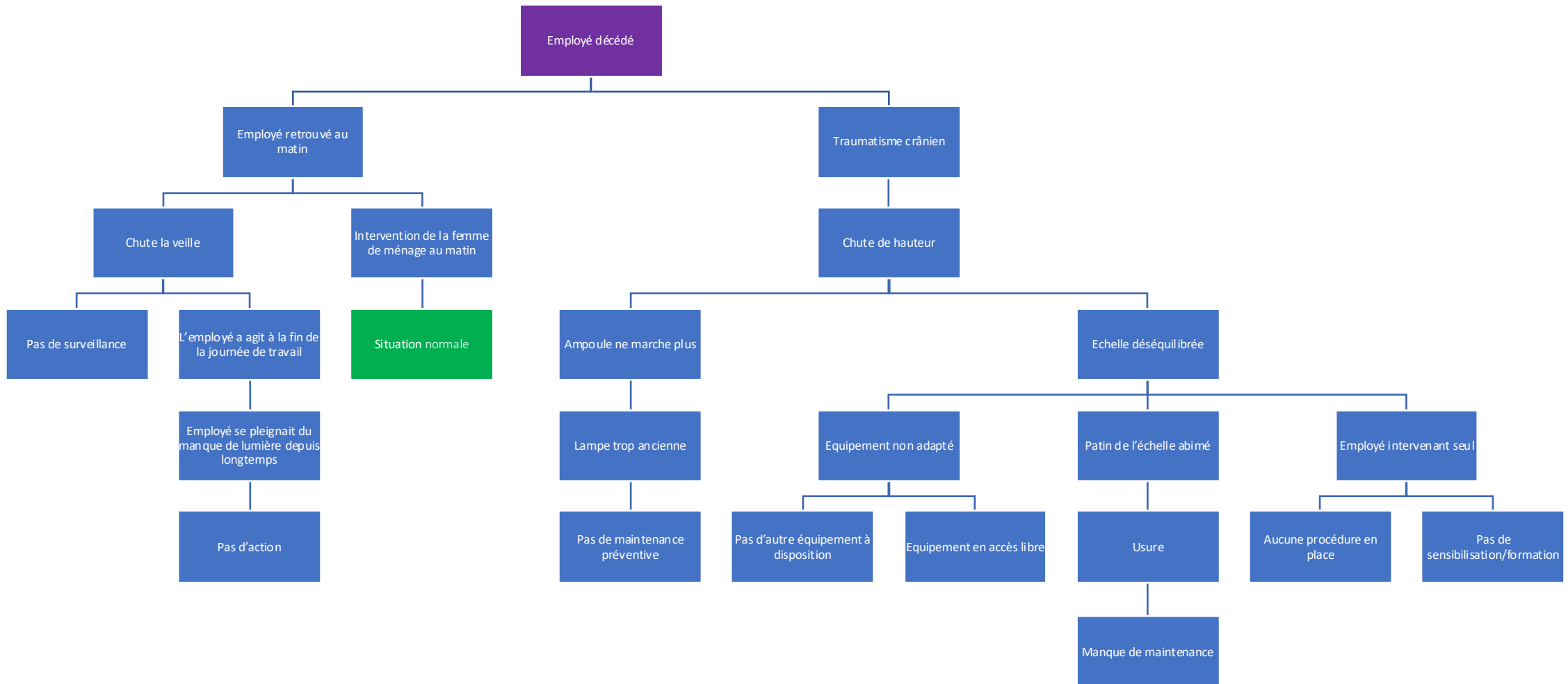
A chaque étape, il faut se poser ces questions :

- Qu'a-t-il fallu pour que le fait se produise ?
- Est-ce l'unique cause ?
- D'où vient cette cause ?

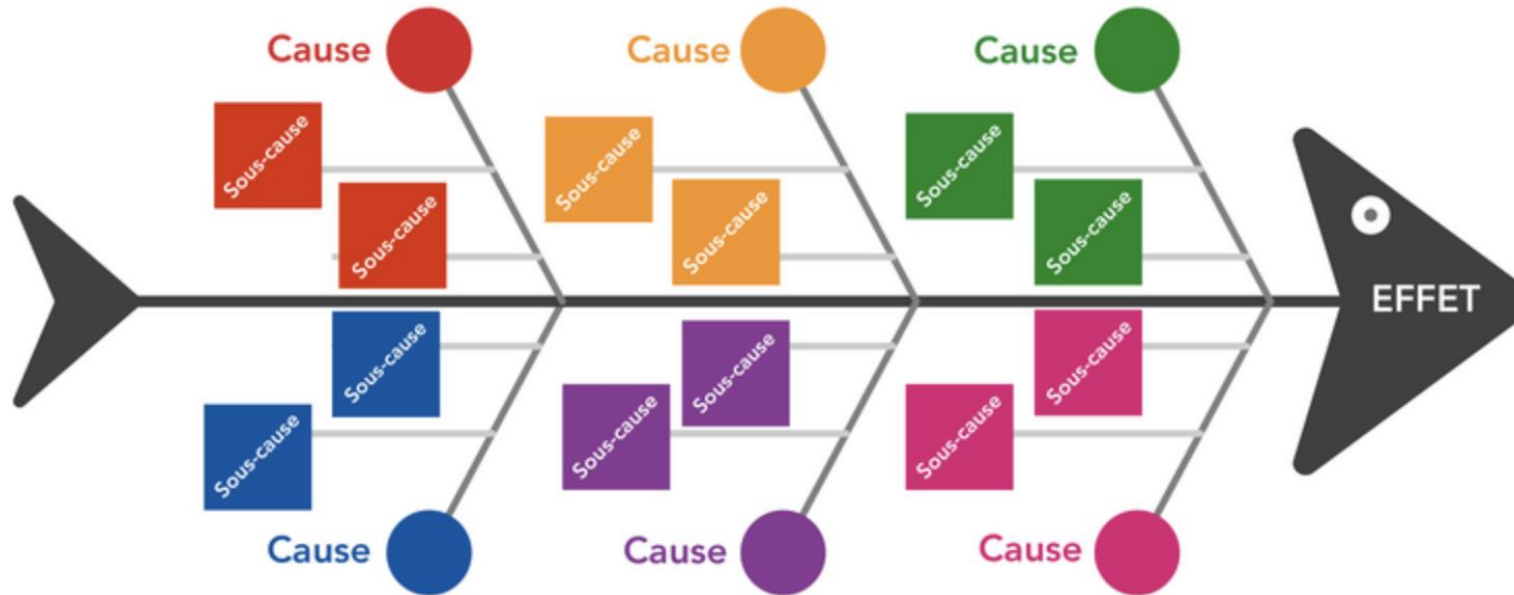
Et cela jusqu'à identifier les causes racines.



Exemple d'un outil d'analyse



Exemple d'un outil d'analyse



Analyse d'un événement accidentel

Présentation d'un cas concret

Chute mortelle

- **Événement non souhaité :**

Un employé d'un cabinet comptable est retrouvé mort au matin par la femme de ménage. Un escabeau est retrouvé renversé près de lui. La lampe du plafonnier a été dévissée et a été retrouvée cassée à terre.

- Exemple de groupe de travail : le chef de service, la personne en charge de la prévention, un représentant du personnel, le médecin du travail et un préventeur externe (CARSAT, SAT68...).
- Recueil des faits : interview de la femme de ménage, des collègues de l'employés, du planning...
- Détermination des causes grâce à la méthode de l'arbre des causes



Méthodologie



Information de l'employeur



Constitution d'un groupe d'analyse pluricompétent



Recueil des informations relatives à l'accident et identification des faits



Détermination des causes de l'accident



Choix des actions correctives et formalisation d'un plan d'actions

Mise à jour du DUERP



Retour d'expérience et communication interne



Suivi et évaluation des actions correctives

Information de l'employeur



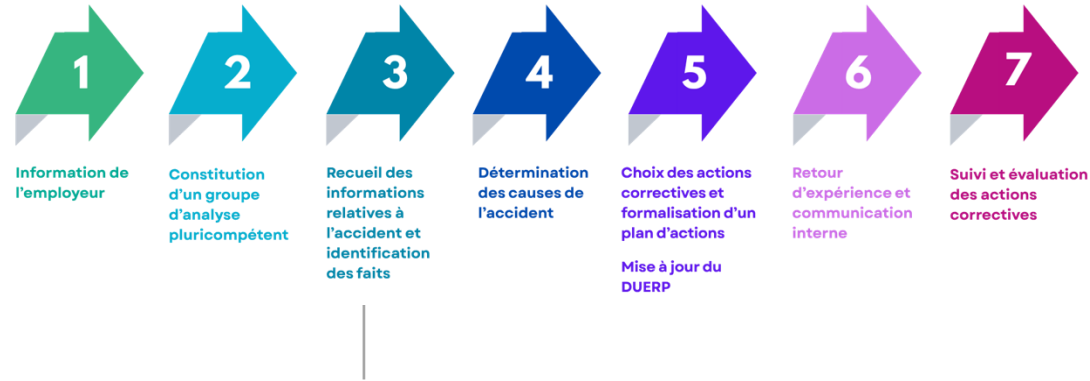
- La victime informe son employeur de son évènement accidentel dans les 24 heures suivant sa survenue,
- L'employeur a 48 heures à la suite de cette information pour faire une déclaration d'accident du travail (DAT) si la victime est allée consulter (hôpital, médecin, spécialiste...)

Constitution d'un groupe d'analyse



- Création le plus tôt possible,
- Composition et nombre de participants à adapter selon la taille, l'organisation de la structure, la nature de l'accident & des dommages occasionnés,
- Mission du groupe constitué :
 - Collecter les informations relatives à l'accident : date, heure, circonstances, témoins,
 - Identifier ses causes via l'arbre des causes,
 - Proposer des actions correctives pour traiter la non détection & l'occurrence des faits.

Recueil des informations & identification des faits



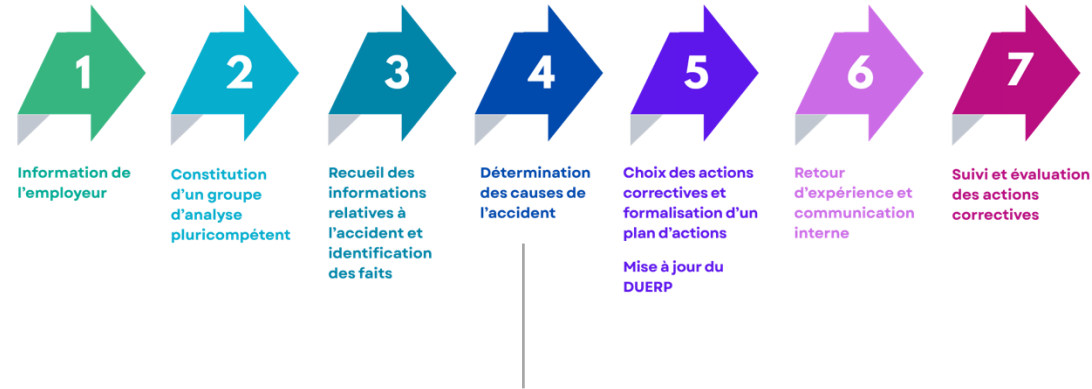
Collecter les premières informations relatives aux circonstances de l'accident selon 5 thèmes :

- L'organisation du travail,
- La victime,
- Le travail prescrit & le travail réalisé,
- L'environnement de travail,
- Les produits, les équipements utilisés.

Informations recueillies à partir :

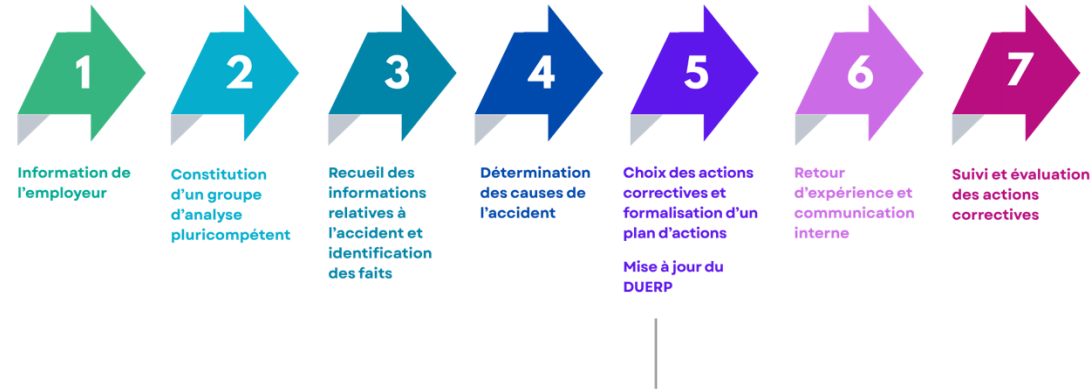
- D'observations du lieu de l'évènement,
- D'entretiens avec la victime, les témoins,
- De documents : fiches de postes, support de formation, liés à l'installation.

Détermination des causes de l'accident



- **Différentes techniques peuvent être utilisées :**
 - Questionnement des faits qui ont conduit à l'évènement accidentel,
 - Représentation graphique au moyen d'un arbre des causes
 - Rassembler l'ensemble des éléments de manière intégrative.
- **Il est primordial d'identifier les différentes causes :**
 - Les causes directes,
 - Les causes profondes

Actions correctives, plan d'actions & DUERP



Appréciation de la pertinence des actions correctives envisagées :

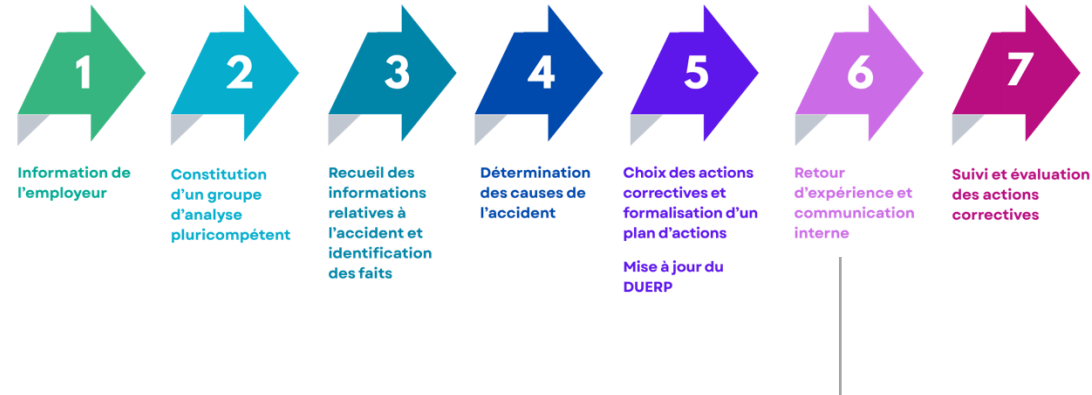
- L'action est-elle stable dans le temps ?
- Est-elle facilement intégrable dans le travail quotidien ?
- N'entraîne-t-elle pas le déplacement du risque ou l'apparition d'un nouveau risque ?
- Quelle est la portée de l'action (nombre de personnes, zones géographiques, ...) ?
- Permet-elle d'agir sur les causes les plus en amont de la survenue de l'AT ?

Mise à jour du DUERP

- Avec les nouveaux éléments recueillis,
- Pour les entreprises de -50 salariés --> mise à jour du programme annuel de prévention ou du plan d'action

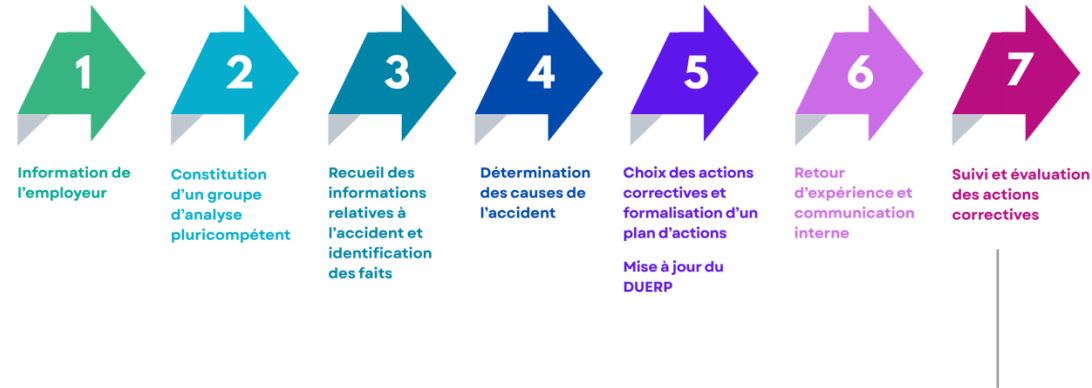
Formalisation dans un plan d'actions

Retour d'expérience & communication



- **Retour d'expérience auprès :**
 - De la victime afin de l'informer de l'analyse, des conclusions & du suivi du déploiement des actions,
 - Des collègues de travail de la victime,
 - Des salariés concernés par des situations de travail similaires.
- Communication au moyen de supports de communication transversaux à l'entreprise,
- Information en CSE/CSSCT des conclusions de l'analyse et du plan d'actions

Suivi & évaluation des actions correctives



- **Suivi des actions :**

- Périodicité à définir en amont ou en fonction du délai initial,
- Vérifier que les actions retenues sont mises en oeuvre selon les échéances planifiées et réajuster au besoin

- **Evaluation des actions**

- Vérifier l'impact des actions correctives,
- S'assurer qu'elles ne génèrent pas de nouveaux risques,
- Analyser les écarts éventuels entre le résultat attendu et la situation observée.

Exemple : Chute mortelle

- Modification du document unique (DUERP) en réévaluant le risque de chute et en intégrant les actions suivantes dans le plan d'action :
 - Effectuer une vérification de tous les équipements d'accès en hauteur et intégrer cette vérification dans le cadre d'un plan annuel
 - Mettre à disposition des équipements adaptés (plateforme, escabeau sécurisé...)
 - Mise en place d'un système de demande pour les opérations de maintenance
 - Interdire le travail isolé et établir une procédure



Les étapes clés





Questions Réponses

sante-au-travail-68.fr  

PROCHAINS WEBINAIRES

Santé
au Travail⁶⁸

WEBINAIRE

**VEILLE ET NOUVEAUTÉS
LÉGISLATIVES**

Mercredi 20 mai 2026 | 11h



Santé
au Travail⁶⁸

WEBINAIRE

LE TRAVAIL SUR ÉCRAN

Jeudi 9 juillet 2026 | 11h





sante-au-travail-68.fr  

Merci de votre attention !